

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024	
Date de la convocation : 11/10/2024	L'an deux mille vingt quatre et le quinze octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.	
Date d'affichage de la convocation : 11/10/2024	SUITE A L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2024 ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-17 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LE COMITE S'EST REUNI UNE NOUVELLE FOIS LE 15 OCTOBRE 2024 ET A DELIBERE SANS CONDITION DE QUORUM	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. COSTE Christian	Objet de la délibération : ORDRE GENERAL CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX	
Nombre de membres		
En exercice		56
Quorum		29
Présents		09
Représentés	0	
Votants	09	

Membres présents à la séance :

Max RASPAIL (**BLAUVAC**) BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, RAYMOND Sandrine, COSTE Christian, JEAN Christel, FABRE Maurice (**COVE**) LAMOUREUX Roland (**COGA**) GRAVIERE Jean-Claude (**CASC**)

Membres excusés :

Jean-François BOREL, Stéphan VIRET, Pierre NICOLAS (**Blauvac**) François SALIGNON , Philippe PINNA, Isabelle GUERIN (**Malemort du Comtat**) Gilbert MILESI, Patricia FERNETTE, Alain AGUILERA, Sylvie MALLET (**Méthamis**) Patrick CHAVADA, Julien SANCHEZ, Denis CHANTREL (**Mormoiron**) Frédéric ROUET, Jean-Marie TORELLI, Gérard BOURGEOIS, Suzy MACHUROT (**Villes sur Auzon**) Frédéric FRIZET, Alain GUILLAUME, Bernard MONNET, Marc LARTIGUE, Benoît PELATAN, Robert JEROME, Jacques GARRIGUES , Alain BREMOND, Philippe BLANC, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Olivier METZGER, Jean-Pierre BRAQUET, Alain BELHOMME, Guy GIRARD, Gérard BROCHIER, Gilles JOUVAUD, Anne-Sophie AY, Frédéric HAUT, Philippe SOARD , Anne-Marie COURSET, Pierre BRESSY, Henri ANDRIEUX, Alain MARCELIN, Louis BONNET, Jean-Louis BOURRIE, Alexandre ALLEGRE, Ivan ROBERT, José LINHARES, Tiffanie LINHARES, DELEBECQUE Philippe, Arlette OLIVIER, Jean-Paul BALDACCHINO, Gilles VEVE, André AIELLO, Jean François MEDRAT, Pierre CALY, Patrice FLAGEAT, Elisabeth LAMURE, Walter GALLET, Dominique PLANCHER, Bruno RUEL (**COVE**) Anthony GIACOMONI, Alain NOUVEAU, André BOUCHENY, Audrey TRALONGO, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Patrick SUISSE, Jean-Louis COSTA, Alex CACELLI, Claude ANDRE, Charly HERVE, Jean-Charles GARCIA, Luc FAURE (**COGA**) Christophe REYNIER-DUVAL, Jean-Antoine ESPINOSA, Viviane BECART, Florian RICOU, Salvador TENZA, Michel GARCIA, Serge PALOMBA, Robert TUDELLA, Jean-Pierre FENOUIL, Nicolas PAGET, Lysiane VOISIN, Cyril FLOURET, Denis BRUNET, Martial QUESTA (**CPOP**) Michel TERRISSE, Marc MOSSE, Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Isabelle DUCRY, Daniel BOCCABELLA, Stéphane MICHEL, Cyrille GEEL, Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Fulgencio BERNAL, Thierry ROUX, Serge SOLER, Jean-François LAPORTE, Sylviane FERRARO (**CASC**)

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L313-1,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

VU le budget,

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir à un recrutement sur le poste de responsable administratif et financier suite à la démission d'un agent,

CONSIDERANT que pour pourvoir à ce recrutement il est nécessaire de créer un emploi permanent de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B,

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DECIDE

1°) De créer un emploi permanent de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour assurer les fonctions de responsable administratif et financier dont les missions principales sont les suivantes :

- **Budget et comptabilité** : participation à la définition des orientations financières, supervision de l'ensemble des documents comptables des trois services, contrôle des exécutions budgétaires...
- **Administrative générale** : supervision du secrétariat, de l'organisation des comités syndicaux et autres réunions ...
- **Marchés publics** : supervision des procédures de marchés publics, supervision de la bonne exécution administrative, financière et comptable des marchés publics.

Les compétences requises pour ce poste sont notamment une maîtrise des règles budgétaires et comptables d'un établissement public et une bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales.

2°) La rémunération de l'agent recruté sera calculée par référence à la grille indiciaire prévue par les textes réglementaires actuellement en vigueur et le régime indemnitaire de la filière administrative prévu par la délibération n° 2022-80 du 15 décembre 2022 sera appliqué.

3°) Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice et le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

4°) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Christian COSTE



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241015-2024-238-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024	
Date de la convocation : 11/10/2024	L'an deux mille vingt quatre et le quinze octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.	
Date d'affichage de la convocation : 11/10/2024	SUITE A L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2024 ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-17 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LE COMITE S'EST REUNI UNE NOUVELLE FOIS LE 15 OCTOBRE 2024 ET A DELIBERE SANS CONDITION DE QUORUM	
Secrétaires de séance (art. L2121- 15 du CGCT) : M. COSTE Christian	Objet de la délibération : EAU POTABLE DECISION MODIFICATIVE N°1	
Nombre de membres		
En exercice		51
Quorum		27
Présents		08
Représentés	0	
Votants	08	

Membres présents à la séance :

Max RASPAIL (**BLAUVAC**) BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, RAYMOND Sandrine, COSTE Christian, JEAN Christel, (**COVE**) LAMOUREUX Roland (**COGA**) GRAVIERE Jean-Claude (**CASC**)

Membres excusés :

Jean-François BOREL, Stéphan VIRET, Pierre NICOLAS (**Blauvac**) François SALIGNON , Philippe PINNA, Isabelle GUERIN (**Malemort du Comtat**) Gilbert MILESI, Patricia FERNETTE, Alain AGUILERA, Sylvie MALLET (**Méthamis**) Patrick CHAVADA, Julien SANCHEZ, Denis CHANTREL (**Mormoiron**) Frédéric ROUET, Jean-Marie TORELLI, Gérard BOURGEOIS, Suzy MACHUROT (**Villes sur Auzon**) Frédéric FRIZET, Alain GUILLAUME, Bernard MONNET, Marc LARTIGUE, Benoît PELATAN, Robert JEROME, Jacques GARRIGUES , Alain BREMOND, Philippe BLANC, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Alain BELHOMME, Guy GIRARD, Gérard BROCHIER, Gilles JOUVAUD, Anne-Sophie AY, Frédéric HAUT, Philippe SOARD , Anne-Marie COURSET, Pierre BRESSY, Henri ANDRIEUX, Alain MARCELIN, Louis BONNET, Jean-Louis BOURRIE, Alexandre ALLEGRE, Ivan ROBERT, José LINHARES, Tiffanie LINHARES, DELEBECQUE Philippe, Arlette OLIVIER, Jean-Paul BALDACCHINO, Gilles VEVE, André AIELLO, Jean François MEDRAT, Pierre CALY, Elisabeth LAMURE, Walter GALLET, Dominique PLANCHER, Bruno RUEL (**COVE**) Anthony GIACOMONI, Alain NOUVEAU, André BOUCHENY, Audrey TRALONGO, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Patrick SUISSSE, Jean-Louis COSTA, Alex CACELLI, Claude ANDRE, Charly HERVE, Jean-Charles GARCIA, Luc FAURE (**COGA**) Salvador TENZA, Michel GARCIA, Serge PALOMBA, Robert TUDELLA, Gérard RATAJEZAK, Patrice RELING, Xavier MARQUOT, Marie-Thérèse GALMARD (**CPOP**) Michel TERRISSE, Marc MOSSE, Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Isabelle DUCRY, Daniel BOCCABELLA, Stéphane MICHEL, Cyrille GEEL, Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Fulgencio BERNAL, Thierry ROUX, Serge SOLER, Jean-François LAPORTE, Sylviane FERRARO (**CASC**)

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits.

VU la nomenclature budgétaire et comptable M49,

VU la nécessité de procéder à des ajustements de crédits,

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1°) DE VOTER la présente décision modificative qui s'équilibre en recettes et en dépenses (décision modificative jointe). Cette décision modificative prend en compte les opérations soldées et celles nécessitant des crédits supplémentaires,

2°) D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Christian COSTE



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024	
Date de la convocation : 11/10/2024	L'an deux mille vingt quatre et le quinze octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.	
Date d'affichage de la convocation : 11/10/2024	SUITE A L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2024 ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-17 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LE COMITE S'EST REUNI UNE NOUVELLE FOIS LE 15 OCTOBRE 2024 ET A DELIBERE SANS CONDITION DE QUORUM	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. COSTE Christian	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF DECISION MODIFICATION N°1	
Nombre de membres		
En exercice		42
Quorum		22
Présents		07
Représentés	0	
Votants	07	

Membres présents à la séance :

Max RASPAIL (**BLAUVAC**) BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, RAYMOND Sandrine, COSTE Christian, JEAN Christel,
(**COVE**) GRAVIERE Jean-Claude (**CASC**)

Membres excusés :

Jean-François BOREL, Stéphan VIRET, Pierre NICOLAS (**Blauvac**) François SALIGNON , Philippe PINNA, Isabelle GUERIN
(**Malemort du Comtat**) Gilbert MILESI, Patricia FERNETTE, Alain AGUILERA, Sylvie MALLETT (**Méthamis**) Patrick CHAVADA,
Julien SANCHEZ, Denis CHANTREL (**Mormoiron**) Frédéric ROUET, Jean-Marie TORELLI, Gérard BOURGEOIS, Suzy MACHUROT
(**Villes sur Auzon**) Frédéric FRIZET, Alain GUILLAUME, Bernard MONNET, Marc LARTIGUE, Benoît PELATAN, Robert JEROME,
Jacques GARRIGUES , Alain BREMOND, Philippe BLANC, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Alain BELHOMME, Guy GIRARD,
Gérard BROCHIER, Gilles JOUVAUD, Anne-Sophie AY, Frédéric HAUT, Philippe SOARD , Anne-Marie COURSET, Pierre BRESSY,
Henri ANDRIEUX, Alain MARCELIN, Louis BONNET, Jean-Louis BOURRIE, Alexandre ALLEGRE, Ivan ROBERT, José LINHARES,
Tiffanie LINHARES, DELEBECQUE Philippe, Arlette OLIVIER, Jean-Paul BALDACCHINO, Gilles VEVE, Pierre CALY, Elisabeth
LAMURE, Walter GALLET, Dominique PLANCHER, Bruno RUEL (**COVE**) Salvador TENZA, Michel GARCIA, Serge PALOMBA,
Robert TUDELLA, Marie-Thérèse GALMARD, Thierry VERMEILLE, Laurent RUCHON (**CPOP**) Michel TERRISSE, Marc MOSSE,
Fabienne HENRI, Sandrine VOILLEMONT, Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Cyrille GEEL, Evelyne
ESPENON, Sandy GEIGER, Fulgencio BERNAL, Didier CARLE, Gêrôme VIAU(**CASC**)

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits.

VU la nomenclature budgétaire et comptable M49,

VU la nécessité de procéder à des ajustements de crédits,

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1°) DE VOTER la présente décision modificative qui s'équilibre en recettes et en dépenses (décision modificative jointe). Cette décision modificative prend en compte les opérations soldées et celles nécessitant des crédits supplémentaires,

2°) D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Christian COSTE



LE PRESIDENT,


Jérôme BOULETIN

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024									
Date de la convocation : 11/10/2024	L'an deux mille vingt quatre et le quinze octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.									
Date d'affichage de la convocation : 11/10/2024	SUITE A L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2024 ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-17 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LE COMITE S'EST REUNI UNE NOUVELLE FOIS LE 15 OCTOBRE 2024 ET A DELIBERE SANS CONDITION DE QUORUM									
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. COSTE Christian	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNE DE CARPENTRAS MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT- OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE									
Nombre de membres <table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>42</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>07</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>07</td> </tr> </table>		En exercice	42	Quorum	22	Présents	07	Représentés	0	Votants
En exercice	42									
Quorum	22									
Présents	07									
Représentés	0									
Votants	07									

Membres présents à la séance :

Max RASPAIL (**BLAUVAC**) BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, RAYMOND Sandrine, COSTE Christian, JEAN Christel,
(**COVE**) GRAVIERE Jean-Claude (**CASC**)

Membres excusés :

Jean-François BOREL, Stéphan VIRET, Pierre NICOLAS (**Blauvac**) François SALIGNON , Philippe PINNA, Isabelle GUERIN
(**Malemort du Comtat**) Gilbert MILESI, Patricia FERNETTE, Alain AGUILERA, Sylvie MALLET (**Méthamis**) Patrick CHAVADA,
Julien SANCHEZ, Denis CHANTREL (**Mormoiron**) Frédéric ROUET, Jean-Marie TORELLI, Gérard BOURGEOIS, Suzy MACHUROT
(**Villes sur Auzon**) Frédéric FRIZET, Alain GUILLAUME, Bernard MONNET, Marc LARTIGUE, Benoît PELATAN, Robert JEROME,
Jacques GARRIGUES , Alain BREMOND, Philippe BLANC, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Alain BELHOMME, Guy GIRARD,
Gérard BROCHIER, Gilles JOUVAUD, Anne-Sophie AY, Frédéric HAUT, Philippe SOARD , Anne-Marie COURSET, Pierre BRESSY,
Henri ANDRIEUX, Alain MARCELIN, Louis BONNET, Jean-Louis BOURRIE, Alexandre ALLEGRE, Ivan ROBERT, José LINHARES,
Tiffanie LINHARES, DELEBECQUE Philippe, Arlette OLIVIER, Jean-Paul BALDACCHINO, Gilles VEVE, Pierre CALY, Elisabeth
LAMURE, Walter GALLET, Dominique PLANCHER, Bruno RUEL (**COVE**) Salvador TENZA, Michel GARCIA, Serge PALOMBA,
Robert TUDELLA, Marie-Thérèse GALMARD, Thierry VERMEILLE, Laurent RUCHON (**CPOP**) Michel TERRISSE, Marc MOSSE,
Fabienne HENRI, Sandrine VOILLEMONT, Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Cyrille GEEL, Evelyne
ESPENON, Sandy GEIGER, Fulgencio BERNAL, Didier CARLE, Gérôme VIAU(**CASC**)

VU Les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement, et l'article R 123-11 du Code de l'Urbanisme, relatifs à la désignation d'un commissaire enquêteur.

VU l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui impose aux communes ou leurs groupements de définir, après étude préalable et enquête publique, un zonage d'assainissement qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

CONSIDERANT que la commune de Carpentras vient d'arrêter son projet de Plan Local D'Urbanisme et le soumettra à enquête publique au dernier trimestre 2024. En parallèle, le Syndicat Rhône Ventoux a mis à jour le zonage d'assainissement en cohérence avec le projet de PLU de la commune. Il est donc envisagé de procéder à la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement de manière concomitante.

Monsieur le Président indique que la révision du zonage d'assainissement de la Commune de Carpentras a été confiée au Cabinet TRAMOY et le projet est consultable par l'ensemble des membres du comité syndical.

En application de l'article R 2224-8 du Code général des collectivités territoriales, une enquête publique concernant ce projet de révision de zonage d'assainissement doit être lancée pour aboutir à une éventuelle approbation par le comité syndical.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la prescription de la révision du zonage d'assainissement de la Commune de Carpentras et de sa mise à l'enquête publique,

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

- 1°)** Approuve l'ouverture de l'enquête publique du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Carpentras ainsi que la désignation d'un commissaire enquêteur.
- 2°)** Autorise Monsieur le Président à lancer l'enquête publique afférente au projet et à signer tout document relatif au lancement et au déroulement de celle-ci.
- 3°)** Dit que la dépense sera imputée au chapitre 012.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Christian COSTE



LE PRESIDENT DE SEANCE,

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241015-2024-241-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2024

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241015-2024-241-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024									
Date de la convocation : 11/10/2024	L'an deux mille vingt quatre et le quinze octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.									
Date d'affichage de la convocation : 11/10/2024	SUITE A L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2024 ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-17 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LE COMITE S'EST REUNI UNE NOUVELLE FOIS LE 15 OCTOBRE 2024 ET A DELIBERE SANS CONDITION DE QUORUM									
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. COSTE Christian	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNE D'ALTHEN DES PALUDS – REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION- MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1									
Nombre de membres										
<table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>42</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>07</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>07</td> </tr> </table>		En exercice	42	Quorum	22	Présents	07	Représentés	0	Votants
En exercice	42									
Quorum	22									
Présents	07									
Représentés	0									
Votants	07									

Membres présents à la séance :

Max RASPAIL (**BLAUVAC**) BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, RAYMOND Sandrine, COSTE Christian, JEAN Christel, (**COVE**) GRAVIERE Jean-Claude (**CASC**)

Membres excusés :

Jean-François BOREL, Stéphan VIRET, Pierre NICOLAS (**Blauvac**) François SALIGNON , Philippe PINNA, Isabelle GUERIN (**Malemort du Comtat**) Gilbert MILESI, Patricia FERNETTE, Alain AGUILERA, Sylvie MALLET (**Méthamis**) Patrick CHAVADA, Julien SANCHEZ, Denis CHANTREL (**Mormoiron**) Frédéric ROUET, Jean-Marie TORELLI, Gérard BOURGEOIS, Suzy MACHUROT (**Villes sur Auzon**) Frédéric FRIZET, Alain GUILLAUME, Bernard MONNET, Marc LARTIGUE, Benoît PELATAN, Robert JEROME, Jacques GARRIGUES , Alain BREMOND, Philippe BLANC, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Alain BELHOMME, Guy GIRARD, Gérard BROCHIER, Gilles JOUVAUD, Anne-Sophie AY, Frédéric HAUT, Philippe SOARD , Anne-Marie COURSET, Pierre BRESSY, Henri ANDRIEUX, Alain MARCELIN, Louis BONNET, Jean-Louis BOURRIE, Alexandre ALLEGRE, Ivan ROBERT, José LINHARES, Tiffanie LINHARES, DELEBECQUE Philippe, Arlette OLIVIER, Jean-Paul BALDACCHINO, Gilles VEVE, Pierre CALY, Elisabeth LAMURE, Walter GALLET, Dominique PLANCHER, Bruno RUEL (**COVE**) Salvador TENZA, Michel GARCIA, Serge PALOMBA, Robert TUDELLA, Marie-Thérèse GALMARD, Thierry VERMEILLE, Laurent RUCHON (**CPOP**) Michel TERRISSE, Marc MOSSE, Fabienne HENRI, Sandrine VOILLEMONT, Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Cyrille GEEL, Evelyne ESPENON, Sandy GEIGER, Fulgencio BERNAL, Didier CARLE, Gêrôme VIAU(**CASC**)

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique

CONSIDERANT que le Bureau d'Etude Eysseric Environnement s'est vu confier, en juin 2021, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration d'Althen des Paluds à partir de la phase PRO, les phases préliminaires ayant été confiées à un bureau d'étude différent en 2019.

CONSIDERANT qu'un complément d'étude sur la phase AVP est nécessaire pour les raisons suivantes :
Certains éléments définis en 2020 lors de la phase AVP ont évolué et ont dû être repris, comme notamment :

- Validation des débits horaires et volumes journaliers à prendre en compte
- Devenir de la station existante
- Le niveau de rejet : l'eau traitée est rejetée dans le canal des Gaffins, dans lequel il est suspecté des prélèvements d'eaux pour arrosage impliquant un traitement tertiaire (filtration + désinfection UV)
- Demande du Grand Avignon d'intégrer un quartier d'Entraigues

Ces différents éléments ont eu un impact sur le déroulement de la mission PRO en termes de temps passé et de délai, chiffré à 4 500 € HT.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer le montant du forfait de rémunération du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel définitif des travaux pour les raisons ci-dessous :

Le montant de l'enveloppe initiale affecté aux travaux par le syndicat est de 2 300 000 €HT, montant établi sur la base de l'AVP réalisé en mars 2020. La rémunération prévisionnelle du Bureau d'Etude Eysseric Environnement au moment de son offre correspondait à 3,04 % du montant des travaux estimé à ce moment-là.

Cependant, l'estimation du coût prévisionnel des travaux a évolué et est due à :

- La démolition de l'usine existante en totalité et non partielle ;
- Le dimensionnement de la filière de traitement adapté à la suppression du bassin tampon initialement prévu au programme travaux ;
- La mise en œuvre d'un traitement tertiaire pour prendre en compte les contraintes de rejet ;
- La création de la zone de compensation et de rétention ;
- La prise en compte des contraintes de défense incendie.
- L'évolution marquée des prix depuis mars 2020 liée aux différentes crises rencontrées (COVID, Guerre en Ukraine, ...).

Conformément au CCAP (article 5.0), le montant du forfait définitif est arrêté dès que le coût prévisionnel des travaux est établi par le maître d'œuvre. Sur la base de l'estimation du coût prévisionnel de travaux actualisé de 3 056 575 € et du taux de rémunération de 3,04%, le montant du forfait de rémunération doit être augmenté de 23 057,38 €HT.

Il est donc nécessaire d'adopter la modification en cours d'exécution 1 qui entraîne une plus value de 27 557,38 € HT soit une augmentation de 39,45% faisant passer la rémunération du bureau d'étude de 69 862.50 € HT à 97 419,88 € HT.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution 1 présentée,

DELIBERE

1/ APPROUVE la modification en cours d'exécution 1 relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration sur la commune d'Althen des Paluds pour un montant de 27 557,38 € HT, faisant passer la rémunération du bureau d'étude de 69 862.50 € HT à 97 419,88 € HT.

2/ AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Christian COSTE



LE PRESIDENT DE SEANCE,

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241015-2024-242-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024									
Date de la convocation : 11/10/2024	L'an deux mille vingt quatre et le quinze octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.									
Date d'affichage de la convocation : 11/10/2024	SUITE A L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2024 ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-17 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LE COMITE S'EST REUNI UNE NOUVELLE FOIS LE 15 OCTOBRE 2024 ET A DELIBERE SANS CONDITION DE QUORUM									
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. COSTE Christian	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNE DE CHATEAUNEUF DU PAPE – MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA STATION D'ÉPURATION SUR LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF DU PAPE – MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1									
Nombre de membres <table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>42</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>07</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>07</td> </tr> </table>		En exercice	42	Quorum	22	Présents	07	Représentés	0	Votants
En exercice	42									
Quorum	22									
Présents	07									
Représentés	0									
Votants	07									

Membres présents à la séance :

Max RASPAIL (**BLAUVAC**) BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, RAYMOND Sandrine, COSTE Christian, JEAN Christel,
(**COVE**) GRAVIERE Jean-Claude (**CASC**)

Membres excusés :

Jean-François BOREL, Stéphan VIRET, Pierre NICOLAS (**Blauvac**) François SALIGNON , Philippe PINNA, Isabelle GUERIN
(**Malemort du Comtat**) Gilbert MILESI, Patricia FERNETTE, Alain AGUILERA, Sylvie MALLET (**Méthamis**) Patrick CHAVADA,
Julien SANCHEZ, Denis CHANTREL (**Mormoiron**) Frédéric ROUET, Jean-Marie TORELLI, Gérard BOURGEOIS, Suzy MACHUROT
(**Villes sur Auzon**) Frédéric FRIZET, Alain GUILLAUME, Bernard MONNET, Marc LARTIGUE, Benoît PELATAN, Robert JEROME,
Jacques GARRIGUES , Alain BREMOND, Philippe BLANC, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Alain BELHOMME, Guy GIRARD,
Gérard BROCHIER, Gilles JOUVAUD, Anne-Sophie AY, Frédéric HAUT, Philippe SOARD , Anne-Marie COURSET, Pierre BRESSY,
Henri ANDRIEUX, Alain MARCELIN, Louis BONNET, Jean-Louis BOURRIE, Alexandre ALLEGRE, Ivan ROBERT, José LINHARES,
Tiffanie LINHARES, DELEBECQUE Philippe, Arlette OLIVIER, Jean-Paul BALDACCHINO, Gilles VEVE, Pierre CALY, Elisabeth
LAMURE, Walter GALLET, Dominique PLANCHER, Bruno RUEL (**COVE**) Salvador TENZA, Michel GARCIA, Serge PALOMBA,
Robert TUDELLA, Marie-Thérèse GALMARD, Thierry VERMEILLE, Laurent RUCHON (**CPOP**) Michel TERRISSE, Marc MOSSE,
Fabienne HENRI, Sandrine VOILLEMONT, Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Cyrille GEEL, Evelyne
ESPENON, Sandy GEIGER, Fulgencio BERNAL, Didier CARLE, Jérôme VIAU(**CASC**)

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique

CONSIDERANT que le Cabinet Merlin s'est vu confier, en octobre 2022, une mission de maîtrise d'œuvre pour le renforcement de la station d'épuration de Châteauneuf du Pape

CONSIDERANT que le montant de l'enveloppe initiale affecté aux travaux par le syndicat en 2021 de 651 000 € HT doit être revu à la hausse et ce pour les raisons suivantes :

L'évolution de l'estimation du coût prévisionnel des travaux est due d'une part à la mise en œuvre d'ouvrage supplémentaire permettant d'apporter le traitement complémentaire attendu et d'assurer la continuité des services pendant la phase de réhabilitation du génie civil et d'autre part à l'évolution marquée des prix depuis mars 2020 liée aux différentes crises rencontrées (COVID, Guerre en Ukraine, ...).

CONSIDERANT que conformément au CCAP, le montant du forfait définitif est arrêté dès que le coût prévisionnel des travaux est établi par le maître d'œuvre. Sur la base de l'estimation d'un coût prévisionnel travaux défini à 788 750 € et un taux de rémunération de 7,74% qui reste inchangé par rapport à l'offre initiale, le montant du forfait est revu à la hausse pour un montant de 8 191.84 € HT.

Il est donc nécessaire d'adopter la modification en cours d'exécution 1 qui entraîne une plus-value de 8 191.84 € HT soit une augmentation de 16.26% faisant passer la rémunération du bureau d'étude de 50 376.18 € HT à 58 568,02 € HT.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,
VU la modification en cours d'exécution 1 présentée,

DELIBERE

1/ APPROUVE la modification en cours d'exécution n°1 relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration sur la commune de Châteauneuf du Pape pour un montant de 8 191.84 € HT, faisant passer la rémunération du bureau d'étude de 50 376.18 € HT à 58 568,02 € HT.

2/ AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Christian COSTE



LE PRESIDENT DE SEANCE,

Jérôme

Accusé de réception en préfecture
084188401447-20241015-2024-243-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024									
Date de la convocation : 11/10/2024	L'an deux mille vingt quatre et le quinze octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.									
Date d'affichage de la convocation : 11/10/2024	SUITE A L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2024 ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-17 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LE COMITE S'EST REUNI UNE NOUVELLE FOIS LE 15 OCTOBRE 2024 ET A DELIBERE SANS CONDITION DE QUORUM									
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. COSTE Christian	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNE DE CHATEAUNEUF DU PAPE DECLASSEMENT, DESAFFECTATION ET RETROCESSION DE LA PARCELLE F 991 A MONSIEUR GUY JEUNE									
Nombre de membres <table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>42</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>07</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>07</td> </tr> </table>		En exercice	42	Quorum	22	Présents	07	Représentés	0	Votants
En exercice	42									
Quorum	22									
Présents	07									
Représentés	0									
Votants	07									

Membres présents à la séance :

Max RASPAIL (**BLAUVAC**) BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, RAYMOND Sandrine, COSTE Christian, JEAN Christel,
(**COVE**) GRAVIERE Jean-Claude (**CASC**)

Membres excusés :

Jean-François BOREL, Stéphan VIRET, Pierre NICOLAS (**Blauvac**) François SALIGNON , Philippe PINNA, Isabelle GUERIN
(**Malemort du Comtat**) Gilbert MILESI, Patricia FERNETTE, Alain AGUILERA, Sylvie MALLET (**Méthamis**) Patrick CHAVADA,
Julien SANCHEZ, Denis CHANTREL (**Mormoiron**) Frédéric ROUET, Jean-Marie TORELLI, Gérard BOURGEOIS, Suzy MACHUROT
(**Villes sur Auzon**) Frédéric FRIZET, Alain GUILLAUME, Bernard MONNET, Marc LARTIGUE, Benoît PELATAN, Robert JEROME,
Jacques GARRIGUES , Alain BREMOND, Philippe BLANC, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Alain BELHOMME, Guy GIRARD,
Gérard BROCHIER, Gilles JOUVAUD, Anne-Sophie AY, Frédéric HAUT, Philippe SOARD , Anne-Marie COURSET, Pierre BRESSY,
Henri ANDRIEUX, Alain MARCELIN, Louis BONNET, Jean-Louis BOURRIE, Alexandre ALLEGRE, Ivan ROBERT, José LINHARES,
Tiffanie LINHARES, DELEBECQUE Philippe, Arlette OLIVIER, Jean-Paul BALDACCHINO, Gilles VEVE, Pierre CALY, Elisabeth
LAMURE, Walter GALLET, Dominique PLANCHER, Bruno RUEL (**COVE**) Salvador TENZA, Michel GARCIA, Serge PALOMBA,
Robert TUDELLA, Marie-Thérèse GALMARD, Thierry VERMEILLE, Laurent RUCHON (**CPOP**) Michel TERRISSE, Marc MOSSE,
Fabienne HENRI, Sandrine VOILLEMONT, Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Cyrille GEEL, Evelyne
ESPENON, Sandy GEIGER, Fulgencio BERNAL, Didier CARLE, Gérôme VIAU(**CASC**)

Vu l'article 1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que par acte du 22 février 2007, le Syndicat avait fait l'acquisition de la parcelle F 991 à CHATEAUNEUF DU PAPE d'une superficie de 16 m2 appartenant à Monsieur Guy JEUNE pour l'euro symbolique, afin d'y implanter un poste de refoulement,

CONSIDERANT que cet ouvrage n'est plus exploité pour les besoins du service de l'assainissement collectif,

Monsieur le Président indique qu'à la demande de Monsieur Guy JEUNE, il est proposé, conformément aux dispositions de l'article L 1321-3 du CGCT, de déclasser, désaffecter et lui rétrocéder cette parcelle pour l'euro symbolique.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

1°) Approuve le déclassement, la désaffectation et la rétrocession pour l'euro symbolique de la parcelle F 991 située sur la commune de CHATEAUNEUF DU PAPE à Monsieur Guy JEUNE.

2°) Dit que les frais de Notaire relatifs à cette rétrocession seront à la charge de Monsieur Guy JEUNE.

2°) Autorise Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Christian COSTE



LE PRESIDENT DE SEANCE,

Jérôme BOULETIN



PUBLIE LE

04 DEC. 2024

2024-76

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024
Date de la convocation : 11/10/2024	L'an deux mille vingt quatre et le quinze octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 11/10/2024	SUITE A L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2024 ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-17 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LE COMITE S'EST REUNI UNE NOUVELLE FOIS LE 15 OCTOBRE 2024 ET A DELIBERE SANS CONDITION DE QUORUM
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. COSTE Christian	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DECISION MODIFICATIVE N°1
Nombre de membres	
En exercice 45	
Quorum 24	
Présents 07	
Représentés 0	
Votants 07	

Membres présents à la séance :

Max RASPAIL (**BLAUVAC**) BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, RAYMOND Sandrine, COSTE Christian, JEAN Christel, FABRE Maurice (**COVE**)

Membres excusés :

Jean-François BOREL, Stéphan VIRET, Pierre NICOLAS (**Blauvac**) François SALIGNON , Philippe PINNA, Isabelle GUERIN (**Malemort du Comtat**) Gilbert MILESI, Patricia FERNETTE, Alain AGUILERA, Sylvie MALLET (**Méthamis**) Patrick CHAVADA, Julien SANCHEZ, Denis CHANTREL (**Mormoiron**) Frédéric ROUET, Jean-Marie TORELLI, Gérard BOURGEOIS, Suzy MACHUROT (**Villes sur Auzon**) Frédéric FRIZET, Alain GUILLAUME, Bernard MONNET, Marc LARTIGUE, Benoît PELATAN, Robert JEROME, Jacques GARRIGUES , Alain BREMOND, Philippe BLANC, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Alain BELHOMME, Guy GIRARD, Gérard BROCHIER, Gilles JOUVAUD, Anne-Sophie AY, Frédéric HAUT, Philippe SOARD , Anne-Marie COURSET, Pierre BRESSY, Henri ANDRIEUX, Alain MARCELIN, Louis BONNET, Jean-Louis BOURRIE, Alexandre ALLEGRE, Ivan ROBERT, José LINHARES, Tiffanie LINHARES, DELEBECQUE Philippe, Arlette OLIVIER, Jean-Paul BALDACCHINO, Gilles VEVE, André AIELLO, Jean François MEDRAT, Pierre CALY, Patrice FLAGEAT, Elisabeth LAMURE, Walter GALLET, Dominique PLANCHER, Bruno RUEL (**COVE**) Christophe REYNIER-DUVAL, Jean-Antoine ESPINOSA, Viviane BECART, Florian RICOU, Salvador TENZA, Michel GARCIA, Serge PALOMBA, Robert TUDELLA, Jean-Pierre FENOUIL, Nicolas PAGET, Lysiane VOISIN, Cyril FLOURET, Denis BRUNET, Martial QUESTA (**CPOP**) Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Isabelle DUCRY, Daniel BOCCABELLA, Stéphane MICHEL, Evelyne ESPENON, Thierry ROUX, Serge SOLER, Jean-François LAPORTE, Sylviane FERRARO (**CASC**)

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241015-2024-245-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits.

VU la nomenclature budgétaire et comptable M49,

VU la nécessité de procéder à des ajustements de crédits,

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1°) DE VOTER la présente décision modificative qui s'équilibre en recettes et en dépenses (décision modificative jointe). Cette décision modificative prend en compte les opérations soldées et celles nécessitant des crédits supplémentaires,

2°) D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Christian COSTE



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024	
Date de la convocation : 11/10/2024	L'an deux mille vingt quatre et le quinze octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.	
Date d'affichage de la convocation : 11/10/2024	SUITE A L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2024 ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-17 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LE COMITE S'EST REUNI UNE NOUVELLE FOIS LE 15 OCTOBRE 2024 ET A DELIBERE SANS CONDITION DE QUORUM	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. COSTE Christian	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CREATION D'UN EMPLOI - TECHNICIEN ANC	
Nombre de membres		
En exercice		45
Quorum		24
Présents		07
Représentés	0	
Votants	07	

Membres présents à la séance :

Max RASPAIL (**BLAUVAC**) BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, RAYMOND Sandrine, COSTE Christian, JEAN Christel, FABRE Maurice (**COVE**)

Membres excusés :

Jean-François BOREL, Stéphan VIRET, Pierre NICOLAS (**Blauvac**) François SALIGNON , Philippe PINNA, Isabelle GUERIN (**Malemort du Comtat**) Gilbert MILESI, Patricia FERNETTE, Alain AGUILERA, Sylvie MALLET (**Méthamis**) Patrick CHAVADA, Julien SANCHEZ, Denis CHANTREL (**Mormoiron**) Frédéric ROUET, Jean-Marie TORELLI, Gérard BOURGEOIS, Suzy MACHUROT (**Villes sur Auzon**) Frédéric FRIZET, Alain GUILLAUME, Bernard MONNET, Marc LARTIGUE, Benoît PELATAN, Robert JEROME, Jacques GARRIGUES , Alain BREMOND, Philippe BLANC, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Alain BELHOMME, Guy GIRARD, Gérard BROCHIER, Gilles JOUVAUD, Anne-Sophie AY, Frédéric HAUT, Philippe SOARD , Anne-Marie COURSET, Pierre BRESSY, Henri ANDRIEUX, Alain MARCELIN, Louis BONNET, Jean-Louis BOURRIE, Alexandre ALLEGRE, Ivan ROBERT, José LINHARES, Tiffanie LINHARES, DELEBECQUE Philippe, Arlette OLIVIER, Jean-Paul BALDACCHINO, Gilles VEVE, André AIELLO, Jean François MEDRAT, Pierre CALY, Patrice FLAGEAT, Elisabeth LAMURE, Walter GALLET, Dominique PLANCHER, Bruno RUEL (**COVE**) Christophe REYNIER-DUVAL, Jean-Antoine ESPINOSA, Viviane BECART, Florian RICOU, Salvador TENZA, Michel GARCIA, Serge PALOMBA, Robert TUDELLA, Jean-Pierre FENOUIL, Nicolas PAGET, Lysiane VOISIN, Cyril FLOURET, Denis BRUNET, Martial QUESTA (**CPOP**) Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Isabelle DUCRY, Daniel BOCCABELLA, Stéphane MICHEL, Evelyne ESPENON, Thierry ROUX, Serge SOLER, Jean-François LAPORTE, Sylviane FERRARO (**CASC**)

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L313-1,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

VU le règlement intérieur de la régie du service assainissement non collectif,

VU le budget,

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir à un recrutement de technicien pour le service assainissement non collectif,

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DECIDE

1°) De créer un emploi permanent de technicien à temps complet pour la régie du service assainissement non collectif, en contrat à durée indéterminée (droit privé), dont les missions principales sont les suivantes :

- Accueil téléphonique et physique, enregistrement du courrier, prise de rendez-vous, gestion des demandes d'urbanisme, réalisation de contrôles sur le terrain, rédaction des rapports associés sur le logiciel dédié, dématérialisation...

Les compétences requises pour ce poste sont notamment une connaissance du traitement des eaux usées. Une expérience de terrain sur un poste similaire est souhaitée.

2°) Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice et le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

3°) AUTORISE Mme la Directrice à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an-susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Christian COSTE



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

Reçu en préfecture
084-258401447-20241015-2024-246-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2024



PUBLIE LE

04 DEC. 2024

2024-78

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024									
Date de la convocation : 11/10/2024	L'an deux mille vingt quatre et le quinze octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.									
Date d'affichage de la convocation : 11/10/2024	SUITE A L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2024 ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-17 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LE COMITE S'EST REUNI UNE NOUVELLE FOIS LE 15 OCTOBRE 2024 ET A DELIBERE SANS CONDITION DE QUORUM									
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. COSTE Christian	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REVISION DU TAUX DE MAJORATION DES PENALITES FINANCIERES APPLICABLES PAR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF A COMPTER DU 1er NOVEMBRE 2024									
Nombre de membres <table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>45</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>24</td></tr><tr><td>Présents</td><td>07</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>07</td></tr></table>		En exercice	45	Quorum	24	Présents	07	Représentés	0	Votants
En exercice	45									
Quorum	24									
Présents	07									
Représentés	0									
Votants	07									

Membres présents à la séance :

Max RASPAIL (**BLAUVAC**) BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, RAYMOND Sandrine, COSTE Christian, JEAN Christel, FABRE Maurice (**COVE**)

Membres excusés :

Jean-François BOREL, Stéphan VIRET, Pierre NICOLAS (**Blauvac**) François SALIGNON , Philippe PINNA, Isabelle GUERIN (**Malemort du Comtat**) Gilbert MILESI, Patricia FERNETTE, Alain AGUILERA, Sylvie MALLET (**Méthamis**) Patrick CHAVADA, Julien SANCHEZ, Denis CHANTREL (**Mormoiron**) Frédéric ROUET, Jean-Marie TORELLI, Gérard BOURGEOIS, Suzy MACHUROT (**Villes sur Auzon**) Frédéric FRIZET, Alain GUILLAUME, Bernard MONNET, Marc LARTIGUE, Benoît PELATAN, Robert JEROME, Jacques GARRIGUES , Alain BREMOND, Philippe BLANC, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Alain BELHOMME, Guy GIRARD, Gérard BROCHIER, Gilles JOUVAUD, Anne-Sophie AY, Frédéric HAUT, Philippe SOARD , Anne-Marie COURSET, Pierre BRESSY, Henri ANDRIEUX, Alain MARCELIN, Louis BONNET, Jean-Louis BOURRIE, Alexandre ALLEGRE, Ivan ROBERT, José LINHARES, Tiffanie LINHARES, DELEBECQUE Philippe, Arlette OLIVIER, Jean-Paul BALDACCHINO, Gilles VEVE, André AIELLO, Jean François MEDRAT, Pierre CALY, Patrice FLAGEAT, Elisabeth LAMURE, Walter GALLET, Dominique PLANCHER, Bruno RUEL (**COVE**) Christophe REYNIER-DUVAL, Jean-Antoine ESPINOSA, Viviane BECART, Florian RICOU, Salvador TENZA, Michel GARCIA, Serge PALOMBA, Robert TUDELLA, Jean-Pierre FENOUIL, Nicolas PAGET, Lysiane VOISIN, Cyril FLOURET, Denis BRUNET, Martial QUESTA (**CPOP**) Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Isabelle DUCRY, Daniel BOCCABELLA, Stéphane MICHEL, Evelyne ESPENON, Thierry ROUX, Serge SOLER, Jean-François LAPORTE, Sylviane FERRARO (**CASC**)

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241015-2024-247-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2024

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que lors du précédent comité en juillet dernier, il avait présenté la réflexion qui avait été initiée concernant la majoration des pénalités.

Il ajoute que par délibération du 28 février 2019, le syndicat a adopté le principe de la mise en œuvre de pénalités en cas de non-respect des prescriptions du service du service d'assainissement non collectif (SPANC). Actuellement, le taux de majoration des pénalités financières applicable est de 100 % du montant des redevances en vigueur.

Monsieur le Président indique que l'article 62 de la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, donne la possibilité de majorer les pénalités de l'ordre de 400 %. Une telle majoration permettrait de disposer d'un outil plus dissuasif et pénalisant afin de lutter contre les refus de contrôles, les absences répétées non justifiées et serait plus incitatif pour la bonne réalisation des travaux prescrits par le SPANC (réhabilitation). Pour rappel, la pénalité est applicable chaque année jusqu'à réalisation de l'obligation.

Cependant, afin de permettre aussi aux usagers de pouvoir mieux appréhender cette situation, Il est proposé soit :

- de majorer progressivement les pénalités financières dans la limite de 400 % du taux de majoration prévu par la réglementation de la façon suivante :

Evènement	Majoration	Type de pénalité/montant	
		Refus de contrôle	Travaux non réalisés dans les délais prescrits
1er refus	100%	360,00 €	620,00 €
2ème refus	200%	540,00	930,00 €
3ème refus	300%	720,00 €	1 240,00 €
A partir du 4ème refus	400%	900,00 €	1 550,00 €

- de majorer progressivement les pénalités financières dans la limite de 400 % du taux de majoration prévu par la réglementation de la façon suivante :

Evènement	Majoration	Refus de contrôle
1er refus	100%	360,00 €
2ème refus	200%	540,00 €
3ème refus	300%	720,00 €
A partir du 4ème refus	400%	900,00 €

Monsieur le Président précise que le Conseil d'exploitation de la Régie du 21 juin 2024 a émis un avis favorable sur la 1^{ère} proposition.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **1°) De retenir la 1^{ère} proposition qui consiste à majorer progressivement les pénalités financières dans la limite de 400 % du taux de majoration prévu par la réglementation, à compter du 1^{er} novembre 2024 de la façon suivante :**

		Type de pénalité/montant	
Evènement	Majoration	Refus de contrôle	Travaux non réalisés dans les délais prescrits
1er refus	100%	360,00 €	620,00 €
2ème refus	200%	540,00	930,00 €
3ème refus	300%	720,00 €	1 240,00 €
A partir du 4ème refus	400%	900,00 €	1 550,00 €

2°) D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Christian COSTE



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN